

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le **8 AVR. 2019**

ID : 029-212902936-20190326-DE260316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR UN CHEMINEMENT DOUX

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINGUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Absent :

- Bruno BORDENAVE

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Paul DADEN à Michel TANGUY

- Yoann GUYON à Luc LAURENT

- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 19 mars 2019

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, indique que la commune souhaite acquérir plusieurs parties de parcelles appartenant à Madame Annie DUVAIL, cadastrées AC n°399-400-401-402-403-404-405, ainsi que la totalité de la parcelle AC n°341 (parcelle grevée d'une servitude de réseau), pour une surface totale de 180m².

La commune envisage d'y réaliser une liaison douce inter-quartiers, un sentier piétonnier reliant la rue de Kerfeunteun au lotissement de Kerfeunteun dans un premier temps, et par la suite relier la rue de Saint Philibert.

Par courrier du 28 janvier 2019 Madame DUVAIL a donné son accord pour vendre ces parcelles à la commune au prix net vendeur de 1 800 euros.

Les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Un plan de bornage est joint à la présente délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 11 mars 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le

- 8 AVR. 2019

ID : 029-212902936-20190326-DE260316-DE

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AC n° 341 ainsi qu'une partie des parcelles AC n° 399, 400, 401, 402, 403, 404 et 405 au prix de 1 800 € nets vendeur et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 29 mars 2019

LE MAIRE

Olivier BELLEC



Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le - 8 AVR. 2019

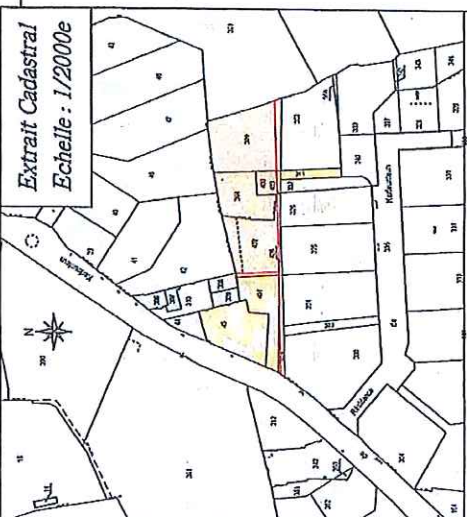
ID : 029-212902936-20190326-DE260316-DE

TREGUNC
 " Rue de Kerfeunteun "

Section AC n° 341 et 398 à 405

PLAN DE BORNAGE

Propriété
 de Mme Annie DUVAIL



LEGENDE

	Ligne de propriété		Réseau électrique
	Application cadastrale en vert foncé		Réseau Wi-Fi
	Borne O.C.B.		Réseau eau potable
	Thème ancien		Réseau enterrés
	Piquet		Réseau sans fil
	Cru		Lampadaire
	Allée		Mur de clôture
	Bât, Bat léger		Mur de plaque
	Mur		

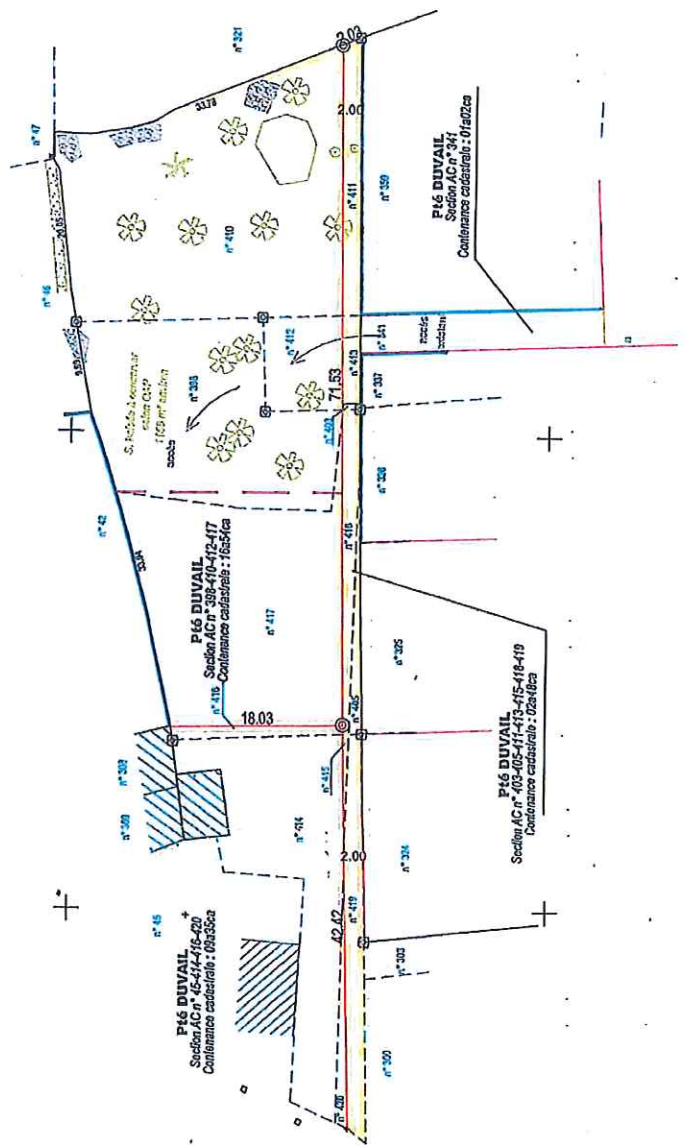
Echelle : 1/500	Modifié le
Dossier N° CC1116725	Modifié le
Réalisé par : AG	Mis à jour le :
	Date : CC1116725

AMENAGEMENTS TERRITOIRES

GEOMETRE - EXPERT
 S. Iva, rue des Ecluses
 29200 CONCARNEAU
 tél : 02 99 37 09 90 - fax : 02 99 97 65 65
 e-mail : concarneau@at-quest.com

QUEST

Reproduction réservée.



Nota : - Les coordonnées sont rapportées au système RGF 93 CC48
 - Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France
 - Direction du nord indicative

